

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2015-05-19 Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 19^e jour du mois de mai deux mille quinze à dix-neuf heures, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Un avis de convocation fut transmis à tous les membres du conseil de la Ville de Portneuf conformément à la loi (réf. art. 323 LCV); l'ordre du jour est le suivant :

1. Subvention pour l'amélioration du réseau routier
2. Adoption règlement ajoutant des normes minimales de lotissement (#166)
3. Nettoyage des grilles pluviales
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

Rés.2015-05-116 Subvention pour l'amélioration du réseau routier

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Rés.2015-05-117 Adoption règlement ajoutant des normes minimales de lotissement (#166)

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement numéro 166 « Modifiant le règlement de lotissement numéro 114 afin d'ajouter des normes minimales de lotissement pour les terrains desservis destinés à l'implantation de maisons unimodulaires » soit adopté.

QUE la présente abroge la résolution #2015-05-098 adoptée à la séance du 11 mai 2015.

Rés.2015-05-118 Nettoyage des grilles pluviales

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Gestion Sanitaire Portneuf pour le nettoyage (pompage) des grilles pluviales et du séparateur (unité de captage d'huile et de sédiments non-dissous) à un coût de 9.34 \$/la grille pour une dépense maximale de 5610 \$ taxes en sus.

Période de questions

Aucune question n'est posée au conseil.

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 19 : 15 hres.

maire

greffière